



Maison de retraite doit on continuer à payer

Par **danielou1947**, le **28/10/2015** à **14:51**

Bonjour

La tante de mon épouse est rentrée en maison de retraite il y a maintenant six mois Depuis deux mois elle est hospitalisée et l'hôpital est très pessimiste sur son état de santé Doit on continuer à payer la maison de retraite Si oui dans quelle proportion Merci pour vos conseils Cordialement Danielou

Par **moisse**, le **28/10/2015** à **16:09**

Bonjour,

Vous devez payer la maison de retraite tant que vous ne résiliez pas le contrat d'hébergement. Il doit être possible, c'est peut-être prévu dans le règlement intérieur, d'obtenir un dégrèvement pour les périodes d'absence. Mais c'est à voir avec cette maison.

Par **amajuris**, le **28/10/2015** à **16:30**

bonjour,

en principe cela doit figurer dans le contrat signé entre le pensionnaire et la maison de retraite. en cas d'absence prolongée, la maison de retraite devrait minorer le montant mensuel. salutations